

nateur J. B. Rolland, dont le témoignage provoqua l'admiration de tout le monde !

—“ Oui, dit-il, M. Crémazie s'est servi de ma signature pour endosser des billets ; mais je lui en avais donné la permission. Aussi ces billets, je les ai payés, pour l'acquies de ma conscience d'abord, et ensuite pour racheter, dans la mesure de mes forces, le nom d'un homme à qui je dois ma fortune et que j'ai toujours considéré comme l'honorabilité même.”

Donc, Crémazie avait demandé à M. Rolland la permission de se servir de sa signature. S'il eût été le sanssair que M. Sulte prétend, pourquoi plus de scrupule avec M. Rolland qu'avec les autres ?

Healy fut acquitté haut la main, et le verdict qui l'a acquitté a virtuellement acquitté Crémazie !

Nous ne pouvions pas remuer tout cela, avant aujourd'hui ; c'eût été inopportun, et sans bénéfice pour personne, puisque la famille Crémazie est éteinte ; mais un acte inqualifiable — à quelque chose malheur est bon — a rendu l'intervention nécessaire, nécessaire en justice, nécessaire en honneur pour nous tous.

Q.—Vous venez de dire que le sénateur Rolland reconnaissait devoir sa fortune à Crémazie ; celui-ci n'était donc pas un